

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

L’an deux mille vingt,
le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre d’Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°89-2020 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D’UN MARCHÉ POUR L’ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D’ENTRETIEN

Le Président indique qu’une consultation a été lancée pour le renouvellement de l’accord-cadre de produits d’entretien, la date de fin de contrat ayant été atteinte.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes de La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac et Saint-Dolay.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure adaptée ouverte avec un montant maximum sur la durée totale du marché de 154 000 € HT. Il repose sur des prix unitaires, et est conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois, soit 4 ans au total. Ce marché n’a pas été alloté en raison de sa nature.

L’analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 50 %,
- Valeur technique : 40 %,
- Qualité du traitement des commandes et délai de livraison : 5 %,
- Développement durable : 5 %.

14 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 candidats ont remis une offre.

La Commission technique, réunie le mardi 19 mai 2020, après analyse des offres reçues, propose de retenir l’offre de la société GROUPE PIERRE LE GOFF de Saint Aignan de Grandlieu (44), classée première et mieux-disante.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200721-DELIB_89_2020-DE

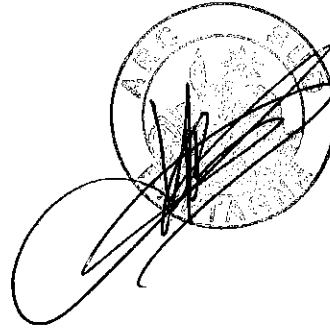
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~
AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société GROUPE PIERRE LE GOFF de Saint Aignan de Grandlieu (44), et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/07/2020

Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends to the left.